



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14551
17 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 JUIN 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DES PHILIPPINES AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que les ministres des affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont publié la déclaration suivante à propos de la récente attaque israélienne contre les installations nucléaires irakiennes près de Bagdad :

"Les ministres des affaires étrangères condamnent la récente attaque aérienne injustifiée contre les installations nucléaires irakiennes près de Bagdad et considèrent qu'elle constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils se déclarent gravement préoccupés par la possibilité que cet acte dangereux et irresponsable provoque une escalade de la tension existant dans la région et constitue une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Reynaldo O. ARCILLA

